

La Lettre

n°26

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Favoriser l'attractivité et le développement du Lot-et-Garonne

Dans le cadre de la session du 18 novembre dernier, le Conseil général a voté des décisions importantes qui engagent l'avenir du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais.

Les décisions adoptées répondent à trois enjeux majeurs :

- redynamiser l'économie départementale,
- renforcer les solidarités,
- améliorer le cadre et la qualité de vie des Lot-et-Garonnais.

Sur le plan économique, à travers les 10 engagements déclinés en 23 actions, le Conseil général agit afin d'anticiper les mutations de demain, dynamiser l'économie des territoires, contribuer à la création d'emplois, renforcer la solidarité entre tous les acteurs économiques et doter le milieu économique de nouveaux outils.

Lors de la DM2, le Conseil général s'est aussi imposé comme un partenaire majeur du développement local et territorial en adoptant le principe de la création d'un établissement public foncier départemental nécessaire à la réalisation de grands projets économiques, d'infrastructures ou d'habitat.

Sur le plan des solidarités, le Conseil général a adopté le schéma gérontologique

pour 2011-2015 en renforçant le maintien à domicile, en favorisant la création de structures d'hébergements publics pour personnes âgées, établissements moins onéreux pour les Lot-et-Garonnais.

En termes de culture, le Conseil général a révisé sa politique d'intervention afin de donner plus de lisibilité à son action. Les régimes d'aide ont été simplifiés et redéfinis en 18 fiches-actions, contre 40 précédemment. Cette évolution est accompagnée d'une augmentation des financements, permettant ainsi de renforcer le développement culturel du département.

Afin de lutter contre la désertification médicale, mais surtout d'assurer à tous les Lot-et-Garonnais une offre de soins de proximité et de qualité, le Conseil général poursuit, grâce à la Coddem, son action pour l'implantation de nouveaux médecins sur le territoire.

Fidèle à ses engagements et malgré une conjoncture difficile, le Conseil général, sans relâche, se mobilise pour faire du Lot-et-Garonne un département juste, innovant et solidaire.

EDITO

Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

2

LE POINT SUR

- Démographie médicale

AU SUJET DE

- Création d'un établissement public foncier local (EPFL) départemental

3

ZOOM SUR

- Revitalisation du bassin villeneuvois - fuméolois
- Ligne Grande Vitesse

TRAVAUX ROUTIERS

4

EN BREF

- Vente du domaine de Camiéta
- Pass'bonne conduite : les premiers jeunes conducteurs récompensés
- Site Internet du Conseil général relooké

SOMMAIRE

Directeur de la publication : Pierre Camani

Mise en page : Ervé Brisse

Impression : ICA Concept - Agen

Photos : CG47 - Xavier Chambelland

ISSN : 2104-8177

LOT-ET-GARONNE
Conseil général

Pour recevoir la lettre du président par message électronique, merci de nous transmettre votre e-mail à l'adresse suivante : maperez@cg47.fr ou par tél. au 05 53 69 42 19.

LE POINT SUR

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

La Coddem sur la bonne voie

Créée en février 2009 à l'initiative de Pierre Camani, en partenariat avec les services de l'Etat et tous les acteurs qui oeuvrent dans le domaine de la santé, la Coddem (Commission départementale de la démographie médicale) poursuit ses efforts pour renforcer l'attractivité du département et y adapter l'exercice médical.



Reconnue au plan national pour son caractère avant-gardiste et exemplaire, la Coddem s'inscrit en effet dans une démarche innovante, avec pour principal objectif la réorganisation de l'offre médicale.

Si Agen, Marmande et leur agglomération respective ne sont pas déficitaires en termes de médecins, la quasi-totalité des autres territoires présente des carences qu'il est urgent de combler. En effet, la situation s'aggrave d'année en année : en 2007, 291 médecins généralistes exerçaient en Lot-et-Garonne, contre 257 aujourd'hui. Les départs à la retraite non remplacés sont l'une des raisons de ce recul, car les nouveaux médecins n'envisagent plus l'exercice médical comme leurs prédécesseurs, et souhaitent avoir des conditions de travail plus modulables. Pour Pierre Camani, il est primordial de développer des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) car elles répondent aux attentes des jeunes médecins : « Ils ont évolué en équipe lors de leur internat, aux côtés d'autres professionnels de la santé, il faut donc faire le maximum pour recréer cette polyvalence dans les MSP » poursuit le président du Conseil général.

La répartition de ces maisons par aire de santé – 15 ont été définies par la Coddem – permet en parallèle de garantir une couverture homogène du département en matières de présence médicale, d'accès aux soins de premier recours. Conscient de l'importance d'agir sur l'attractivité du Lot-et-Garonne auprès des jeunes médecins et d'adapter l'exercice médical en simultané, le Conseil général propose un accompagnement financier pour la création de MSP (une enveloppe de 2 M€ a été débloquée à cet effet) et réfléchit à un système de bourses pour faciliter l'hébergement et la mobilité des internes en stage.

Ainsi, en facilitant l'installation de jeunes médecins et en favorisant l'implantation de MSP réparties sur plusieurs sites, accueillant aussi bien des médecins que d'autres professionnels de santé (kinésithérapeutes, infirmières...), le Lot-et-Garonne présentera une offre correspondant aux besoins de ses habitants. Les efforts fournis par la Coddem pour atteindre cet objectif ont déjà porté leurs fruits : le nombre de médecins en exercice acceptant d'accueillir un interne en stage a doublé et le nombre d'internes en stage a sensiblement augmenté, laissant présager de futures installations. Par ailleurs, les projets de santé des différents territoires se sont multipliés.

A ce jour, le projet de l'aire de Miramont-Duras-Lévignac est le plus abouti, il bénéficie en outre d'un avis très favorable de l'Agence régionale de la santé. Ceux de Casteljaloux et Penne-d'Agenais sont bien avancés, et neuf autres groupements ont engagé une réflexion. A ce stade, le Département participe au financement des études pour définir les projets de santé. Une étape primordiale pour garantir des projets pertinents, qui répondront aux besoins des Lot-et-Garonnais et des professionnels de la santé.

AU SUJET DE

CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL (EPFL) DÉPARTEMENTAL

Un outil de gestion du foncier au service des grands projets

Prévue dans le schéma de développement économique (SDE) du Conseil général, la mise en place d'un EPFL en Lot-et-Garonne a été votée par l'Assemblée départementale lors de la DM2 de novembre dernier.

Dans un contexte de raréfaction des terrains, d'utilisation croissante des territoires et de maintien indispensable d'espaces agricoles, il s'avère indispensable d'anticiper les besoins fonciers nécessaires à la réalisation de grands projets économiques, d'infrastructures ou d'habitat.

L'EPFL, outil d'acquisition et de portage foncier auquel peuvent adhérer des EPCI, des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communes..., permet d'organiser une gestion stratégique et planifiée du foncier, au profit de projets d'aménagements conduits par des personnes publiques à plus ou moins long terme.

Sa création permettra de mutualiser des moyens financiers publics et de disposer ainsi d'une force d'intervention plus importante afin de réaliser des projets tels que la mise en place d'une politique locale de l'habitat, l'organisation, le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités économiques, mais également la protection d'espaces agricoles et naturels.

Ainsi, cet établissement public à caractère industriel et commercial dotera le département de moyens d'intervention efficaces au service des projets locaux de développement.

A la demande du Conseil général, une étude sera donc prochainement réalisée afin de mesurer la faisabilité et les conditions de mise en place de cet EPFL en Lot-et-Garonne.

■ ZOOM SUR

REVITALISATION DU BASSIN VILLENEUVOIS – FUMÉLOIS

S'appuyer sur les atouts du territoire

Fin novembre, le Département, la Région et les services de l'Etat, en partenariat avec l'Agence aquitaine de développement industriel, ont présenté aux collectivités des territoires concernés un plan stratégique dont la finalité est de revitaliser les bassins du Villeneuvois, du Fumélois et de la Lémance.

Elaboré en partenariat avec les communautés de communes, ce plan doit permettre à ce secteur de réussir le mieux possible sa mutation industrielle. Affichant un taux de chômage élevé, ce bassin de vie mérite une attention particulière pour valoriser davantage ses atouts. Ainsi, il semble essentiel d'encourager les initiatives qui s'inscrivent dans les trois filières d'excellence identifiées dans le cadre de ce plan :

- l'extraction et la transformation de matériaux ;
- le bio-agroalimentaire ;
- la transformation du bois.

Les pistes de développement sont nombreuses. A en juger par la reprise réussie de l'ex-usine Fumel D, l'engouement pour les énergies renouvelables ou encore la bonne santé des entreprises agroalimentaires, le Villeneuvois-Fumélois dispose de ressources de qualité. Concernant la filière bois, la récente implantation des

usines Garnica Plywood et Xilofrance en Lot-et-Garonne offre des débouchés précieux. Le Conseil général mettra tout en œuvre pour accompagner au mieux ce secteur géographique, fleuron de l'industrie lot-et-garonnaise.

Metaltemple Aquitaine : une renaissance prometteuse

Après les difficultés qui ont secoué l'usine fuméloise et la vague de licenciements survenue en 2008, Metaltemple Aquitaine a renoué avec la croissance et a retrouvé une stabilité indispensable à son développement.

Accompagné de Jérôme Cahuzac, député-maire de Villeneuve-sur-Lot et de Matthias Fekl, vice-président du Conseil régional en charge de l'économie, de l'emploi et des entreprises, Pierre Camani a pu en juger par lui-même.

Le Président directeur général, Gianpiero Colla, a ainsi présenté des résultats encourageants : le chiffre d'affaires



2010 atteint les 20,5 M€ (contre 15 M€ annoncé en prévisionnel), une trentaine de personnes ont été embauchées récemment, dont 21 licenciées en avril dernier et qui avaient bénéficié des contrats de formation et de reclassement. Les clients historiques tels que Caterpillar, Iveco, Man Diesel ou encore Scania sont revenus.

Fort de cette relance, Metaltemple Aquitaine souhaite investir entre 8 à 10 % du chiffre d'affaires dans les trois ans à venir. L'usine pourra ainsi développer sa gamme de chemises acier, en proposant des diamètres intermédiaires, et travaille à l'élaboration de tubes de dragage pour les fonds sous-marins. De quoi envisager l'avenir avec plus de sérénité, d'autant que ce développement sera accompagné par de nouvelles embauches. Le Conseil général a fait savoir qu'il serait présent pour apporter un accompagnement adapté, en complément de la Région.

LIGNE GRANDE VITESSE

Une étude comparative lancée en Lot-et-Garonne

Le Conseil général s'associe à la réalisation d'une étude comparative des avantages et inconvénients de la création d'une nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse et de la mise en voie rapide de la ligne existante entre Bordeaux et Toulouse.

« J'ai la conviction que la réalisation de cette infrastructure constitue un enjeu majeur pour le développement futur de notre département. Le Lot-et-Garonne ne peut, me semble-t-il, rester à l'écart d'un tel outil de développement qui permettra de favoriser l'accessibilité de notre territoire, tout en offrant à terme un moyen de déplacement propre, sûr et économique.

Cependant, j'entends la légitime inquiétude des riverains et de certains élus. Je reconnais que certains arguments doivent être examinés en profondeur. C'est pour cela que j'ai accepté que le Conseil général se prononce prochainement sur le financement d'une étude comparative (...). »

Ainsi, comme il s'y était engagé lors de

la DM2, le Président du Conseil général, a soumis au vote de la Commission permanente du 26 novembre dernier la participation financière du Département à la réalisation d'une étude comparative concernant le projet de LGV.

Cette étude donnera aux élus du Conseil général l'ensemble des éléments objectifs qui leur permettra de se prononcer définitivement sur le projet de réalisation d'une LGV.

30 000 € de subvention ont donc été accordés à l'association ALternative LGV pour réaliser cette étude dont le coût total s'élève à 90 000 €. Le financement complémentaire sera assuré par les EPCI et les communes, situés sur le fuseau des 1 000 mètres de la LGV, sollicités par l'association.

Andiran – Mézin / Jusqu'au 25 décembre 2010, RD 656 : modernisation – renforcement et calibrage. Travaux : Colas. Estimation des travaux : 1 169 679 €.

Rives / Jusqu'au 25 décembre 2010, RD 207 : aménagement d'un tourne-à-gauche pour l'entrée du camping à Fonrives. Travaux : Eurovia. Estimation des travaux : 107 795 €.

Saint-Maurin / Jusqu'au 15 janvier, RD 16 : réaménagement traverse du bourg (tranche n°2). Travaux : Eiffage TP.

Saint-Sixte / Jusqu'au 28 janvier, RD 284 : travaux assainissement et eau potable. Maîtrise d'ouvrage : syndicat Sud du Lot. Travaux : Ineo.

Cauzac / Jusqu'au 11 février, RD 656 : construction d'un giratoire au lieu-dit Compay. Alternat par feux sur RD 656. RD 122 déviée par RD 215 et 110. VC 502 déviée par VC de Frespech, Massels, Auradou et RD 103. Travaux : Screg SO. Estimation des travaux : 362 059,10 €.

Monbahus / Jusqu'au 13 février, RD 124 : aménagement rue de la poste dans le bourg. Travaux pour le compte de la commune.

Agen / Jusqu'au 17 février, RD 17 Lacapelette : travaux d'aménagement avec réalisation d'un giratoire. Maîtrise d'ouvrage : CAA. Travaux : Eurovia.

Fauguerolles / Jusqu'au 2 mars, RD 813 : aménagement tourne-à-gauche. Travaux Malet. Estimation des travaux : 390 000 €.

Boé / Jusqu'au 14 octobre, RD 813 : travaux déviation Beauregard / RD 813. Maîtrise d'ouvrage CAA. Travaux : Eiffage TP.

■ EN BREF

Vente du domaine de Camiéta

Propriété du Conseil général depuis 1956, le domaine de Camiéta situé à Urrugne (64) a été vendu à l'Etablissement public foncier local Pays Basque (EPFL) pour le compte de la commune pour un montant de 4,5 M€. Ce site de plus de 7 hectares, dédié aux séjours et colonies de vacances était géré par la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne depuis 1965. Le Conseil général a accepté de vendre le domaine de Camiéta à l'EPFL à la condition que l'activité d'accueil de centres de vacances soit conservée. C'est pourquoi, l'EPFL a cédé environ deux hectares du site, comprenant le bâtiment principal et un terrain appartenant à la Ligue de l'enseignement de Lot-et-Garonne qui peut ainsi continuer à organiser des séjours qui bénéficient essentiellement aux jeunes Lot-et-Garonnais.



Droits réservés

Pass'bonne conduite : les premiers jeunes conducteurs récompensés

Adopté en juillet 2009 le Pass'bonne conduite permet aux jeunes conducteurs âgés de 18 à 25 ans de suivre gratuitement une formation d'une demi-journée les sensibilisant aux conduites à risque. Au terme de leur première année de conduite, sans infraction ni accident en responsabilité, ces jeunes conducteurs reçoivent un bonus de 150 € du Conseil général. A ce jour, 98 jeunes lot-et-garonnais ont rempli les conditions requises par le règlement du Pass'bonne conduite. Ils ont reçu leur bonus de 150 € à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée le 11 décembre à l'Hôtel du Département. La Préfecture, associée à cette opération, a offert un stage Centaure à 15 jeunes conducteurs tirés au sort parmi les 98 récompensés.



Site Internet du Conseil général relooké

Des informations claires et mieux hiérarchisées, une actualité mise en avant, le e-service développé, un graphisme plus contemporain : le portail Internet du Conseil général a totalement été réactualisé afin d'offrir un service de proximité et de qualité, adapté aux besoins des internautes. La Mediabox regroupe toutes les séquences vidéo ou audio, les photos, ainsi que les publications du Département (47 Magazine et La lettre du président). Le module « e-services » quant à lui recense toutes les aides départementales, les offres d'emploi et les marchés publics proposés par le Cg mais également des annuaires utiles (services, associations, centres médico-sociaux, musées, centres culturels...).

Rendez-vous sur www.cg47.fr



MAJORITÉ

Le nouveau schéma gérontologique 2011-2015 a été adopté par le Conseil général lors de la session du 18 novembre. Contrairement au précédent schéma que l'ancienne majorité avait entièrement tourné vers la construction d'Ehpad (Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes) privés à but lucratif, la Majorité départementale a souhaité mettre l'accent sur deux priorités :

- le maintien à domicile, qui est l'attente principale des personnes âgées ;
- la réalisation de structures d'hébergements publiques, financièrement abordables pour nos aînés ayant de faibles retraites.

Outre la création de petites unités de vie d'accueil temporaire pour permettre aux personnes « aidantes » de « souffler », des dispositifs innovants seront mis en place pour faciliter le maintien à domicile et soutenir les familles.

La création d'un Ehpad public ainsi que l'extension et la rénovation des Ehpad actuels permettront de proposer à nos aînés une offre d'hébergement adaptée, à un coût abordable.

A l'heure où le gouvernement met à mal le maintien à domicile en mettant fin aux exonérations de cotisations sociales pour les emplois d'aide à domicile à partir de janvier 2011, les élus de la Majorité départementale réaffirment à travers ces choix politiques leur volonté de servir l'intérêt de tous les Lot-et-Garonnais

Groupe de la Majorité Départementale
lotetgaronnepourtous@cg47.fr

OPPOSITION

Confiance... et bon sens. Ce sont les valeurs que notre groupe a souhaité défendre lors de la dernière session budgétaire. Il y a donc eu opposition de deux styles, de deux conceptions de la gouvernance départementale, mais aussi opposition des valeurs qui font les lignes de force de l'engagement public.

Nous pensons que, dans un département rural, plus que dans tout autre, l'exécutif doit encourager l'initiative et cultiver l'optimisme, s'il veut assurer un développement positif, équilibré et durable du territoire dans tous les domaines : économie, action sociale, infrastructures, développement durable... les mots ne sont que des mots si aucune impulsion n'existe pour les transformer en action concrète.

Or, dans un contexte économique tendu pour les collectivités territoriales, « faire plus » doit être remplacé par « faire mieux ». La responsabilité des dirigeants s'évalue désormais non plus au montant des subventions qu'ils distribuent, mais à leur capacité à repenser les systèmes, à rationaliser les fonctionnements et à chercher, à tous les niveaux, de nouvelles solutions, efficaces et moins coûteuses pour la collectivité.

A l'occasion de cette session, notre groupe a réaffirmé son refus de la surenchère irresponsable, et aurait souhaité que lui soit préférée la voie de l'essentiel.

Groupe d'opposition L'Avenir Ensemble
Tél : 05 53 98 52 00 – Fax : 05 53 98 52 09